

**DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL**

RÉUNION DU 22 NOVEMBRE 2023

Séance 2023-VI-

L'an deux mille vingt-trois, le 22 novembre à 19 heures, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 13 novembre 2023, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe LASUYE, 1^{er} Adjoint pour le maire empêché de la commune de PELLEPORT.

Date de convocation et d'affichage : 13 novembre 2023

Présents :

Claudie AGUILAR, Christian BARGE SANSELME, Guillaume BASTIÉ, Jean-Luc BONNET, Murielle CADORET, Xavier CAZALENS, Sophie CLUZET-PAYET, Émeline DAVY, Magali HADET, Philippe LASUYE, Christophe SORET, Emanuel SOULET, Bertrand UFFERTE, Romain VANHECKE,

Absent(s) excusé (s) : Jean-Luc DELRIEU, qui donne procuration à Philippe LASUYE ;

Absent(s) :

Secrétaire : Claudie AGUILAR

Ordre du jour :

- **2023-VI-1** : Élection du maire et des adjoints ;
- **2023-VI-2** : Indemnité du maire et adjoints ;
- **2023-VI-3** : Composition des commissions (communication, agriculture, environnement, voirie, affaires scolaire, finance, PETR, appel d'offre, urbanisme, sport et association) ;
- **2023-VI-4** : Composition des délégués dans les organismes extérieurs (SDHEG, SMEA, Réseau 31) ;
- **2023-VI-5** : Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;
- **2023-VI-6** : Délibération à prendre sur le reclassement du parking de cimetière dans le domaine public routier ;
- **2023-VI-7** : Délibération à prendre sur les devis pour la création d'une dalle dans le hangar récemment acquis route de St PE ;
- **2023-VI-8** : Délibération à prendre sur le devis du SDEHG, et du syndicat des eaux pour les branchements du hangar route de St PE ;
- **2023-VI-9** : Discussion et délibération à prendre sur le devis de CORREIA FACADES pour La rénovation de l'enduit de l'église ;
- **2023-VI-10** : Discussion et délibération à prendre sur les devis de CLIM & CO ;
- **2023-VI-11** : Discussion et délibération à prendre sur le devis de DARDENNE pour la rénovation en totalité des locaux de la mairie ;
- **2023-VI-12** : Délibération à prendre sur le projet d'acquisition de terrains lié lotissement

- **2023-VI-13** : Discussion et délibération à prendre sur le projet « végétalisation et création des abords de l'école » ;

Questions diverses.

Monsieur le 1^{er} Adjoint demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

- **2023-VI-14** ; Décision à prendre afin de faire bénéficier les employés de la commune d'une prime exceptionnelle pouvoir d'achat proposée par le gouvernement ;

Approbation du compte rendu de la précédente réunion. (14 SEPTEMBRE 2023)

(Document envoyé à chaque conseiller le 14 septembre).

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Philippe LASUYE, 1^{er} adjoint, prend la parole et annonce l'ouverture de la séance sous sa présidence, car le plus âgé des membres du conseil (art. L.2122-8 du CGCT). Il est constaté que la condition du quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie. Et poursuit en accueillant chaleureusement les trois nouveaux conseillers récemment élus, et leur souhaite la bienvenue dans ce nouveau conseil municipal.

Il leur remet la charte de l'élu.

« Ce premier conseil installe une nouvelle équipe avec 15 conseillers, dont 3 nouveaux, et 12 issus de l'ancien mandat. C'est à la fois une continuité et un changement. Continuité, car elle permettra de bénéficier de l'expérience des anciens et assurera d'emblée un exécutif en bon ordre de marche. Un renouvellement pour faire émerger des idées nouvelles.

L'élection du maire est toujours un temps fort pour les citoyens de la commune. Le 21 septembre 2023, Pelleport a clos un chapitre : près de 10 ans d'histoire avec Serge BAGUR comme premier magistrat et ses différentes équipes. Ce chapitre a été marqué notamment par la création, entre autres, de l'école « Les Merlettes ».

A ce jour, 21 maires ont été élus à Pelleport depuis le décret du 14 décembre 1789. Ainsi, Jean baptiste ESPRENC, secrétaire général du Percepteur, fut le premier magistrat de Pelleport. Ce soir, le conseil municipal au complet entame un nouveau chapitre en écrivant la première page avec l'élection de son 22ème maire.

Serge BAGUR a présenté sa démission de ses fonctions de maire et de conseiller municipal à Monsieur le préfet de la Haute-Garonne qui l'a acceptée. Elle a pris effet à compter du 21 septembre 2023, où depuis j'exerce la plénitude de ses fonctions.

Avant de passer à l'élection du maire, je souhaite vous dire que la démission de Serge BAGUR m'a profondément affecté, et ce n'est pas le besoin de briguer la fonction de maire qui m'anime, mais un devoir moral, envers un ami, de poursuivre son action tout en l'amplifiant jusqu'au terme de ce mandat. C'est pourquoi je me présente devant vous et sollicite votre confiance.

Et vous invite à procéder à l'élection du maire.

- **2023-VI-1** : Election du maire et des adjoints ;

Je vous rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal a désigné comme assesseurs Émeline DAVY, et Jean-Luc BONNET.

Après un appel de candidature, est candidat:

Philippe LASUYE

Chaque conseiller à l'appel de son nom s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin de vote écrit sur papier blanc. Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé au dépouillement des bulletins de vote qui a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrage exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

Philippe LASUYE – 15 voix, quinze voix

Monsieur LASUYE Philippe ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Monsieur LASUYE a souhaité s'exprimer après son élection.

« Je vous remercie pour votre marque de confiance et la légitimité que vous venez de m'accorder par votre vote ce soir. C'est avec fierté, mais aussi beaucoup de gravité que j'accepte la mission que vous me confiez. J'ai une pensée, ce soir, pour Serge, que j'ai accompagné et qui m'a toujours montré sa détermination à conduire ses actions pour l'intérêt général de nos habitants. Être maire, c'est dit-on, le mandat le plus beau et le plus exigeant. J'y mettrai, comme je l'ai toujours fait dans mes engagements : énergie, envie et engagement.

Merci à tous. »

Monsieur le maire poursuit et rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L.2122-2 du CGCT, le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour Pelleport un effectif maximum de 4 adjoints. Le maire propose la création de 3 postes.

Vu l'article L.2122-2 du CGCT,

Vu la proposition de créer 3 postes d'adjoints,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal fixe à 3 le nombre des adjoints au maire.

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Nombre de votants : 15

Après un appel de candidature, sont candidats :

- **Romain VANECKE,**
- **Christian BARGE-SANSELME,**
- **Jean-Luc BONNET**

Chaque conseiller à l'appel de son nom s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin de vote écrit sur papier blanc. Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé au dépouillement des bulletins de vote qui a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrage exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Romain VANECKE 1^{er} adjoint - 15, quinze voix

Christian BARGE-SANSELME 2^{ème} adjoint - 15, quinze voix

Jean-Luc BONNET 3^{ème} adjoint - 15, quinze voix

Messieurs VANECKE, BARGE-SANSELME, et BONNET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages ont été proclamés adjoints et ont été immédiatement installés.

- **2023-VI-2 : Indemnité du maire et adjoints ;**

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'il y lieu de délibérer pour fixer la date de départ des indemnités du maire et de ses adjoints.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le taux de l'indemnité de fonction allouée au maire et fixée automatiquement à 100% du barème officiel, pour les communes de moins de 1000 habitants, et défini par l'article L.2123-20 du CGCT, soit 1.646,62€ brut fiscal mensuel, avec effet à la date de départ de la suppléance de la prise de fonction, le 21 septembre 2023, sans qu'il soit possible de diminuer l'indemnité de fonction du maire. (Application prorata temporis).

Le montant des indemnités est fixé à 100% du barème officiel pour chacun des 1^{er} adjoint, 2^{ème} adjoint, et 3^{ème} adjoint soit 437,19 € brut fiscal mensuel, à partir de ce jour.

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an.

- **2023-VI-3** : Composition des commissions (communication, agriculture, environnement, voirie, affaires scolaire, finance, PETR, appel d'offre, urbanisme, sport et association) ;

Dans le cadre de l'installation du conseil municipal, le maire annonce qu'il est prévu de nommer les délégués concernant les commissions internes à la commune. Sachant qu'il n'y a pas d'obligation de procéder à de nouvelles désignations, il propose une simple mise à jour. A savoir :

Commission communication et affaires culturelles :

Christophe SORET

Philippe LASUYE

Romain VANHECKE

Commission Agriculture et calamités agricoles :

Bertrand UFFERTE

Xavier CAZALENS

Romain VANHECKE

Commission Voirie :

Christian BARGE-SANSELME

Jean Luc BONNET

Xavier CAZALENS

Emmanuel SOULET

Commission Affaires scolaires :

Romain VANHECKE

Claudie AGUILAR

Emeline DAVY

Magali HADET

Commission Finance :

Philippe LASUYE

Romain VANHECKE

Murielle CADORET

Christophe SORET

Commission P.E.T.R. :

Romain VANHECKE

Christophe SORET

Commission Appel d'offre :

Christian BARGE-SANSELME

Christophe SORET

Philippe LASUYE

Murielle CADORET

Commission Sports et associations :

Murielle CADORET

Christian BARGE-SANSELME

Claudie AGUILAR

Christophe SORET

Magali HADET

Commission Environnement :

Romain VANHECKE

Xavier CAZALENS

Claudie AGUILAR

Jean Luc BONNET

Commission Urbanisme :

Philippe LASUYE

Romain VANHECKE

Jean Luc BONNET

Christophe SORET

Xavier CAZALENS

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

- **2023-VI-4 : Composition des délégués dans les organismes extérieurs (SDHEG, SMEA, Réseau 31) et autres institutionnels ;**

Sachant qu'il n'y a pas d'obligation de procéder à de nouvelles désignations, le maire propose une simple mise à jour. A savoir :

Election des représentants à Réseau31, Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de haute Garonne :

Titulaire Philippe LASUYE – Maire, élu à la majorité

Titulaire Bertrand UFFERTE – Conseiller, élu à la majorité

Titulaire Xavier CAZALENS - Conseiller, élu à la majorité

Election des deux délégués de la commune à la commission territoriale du SDEHG de CADOURS

Monsieur le Maire indique que la commune de Pelleport relève de la commission territoriale du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) de Cadours. Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des deux délégués de la commune à ladite commission territoriale.

Titulaire Philippe LASUYE – Maire, élu à la majorité

Titulaire Romain VANHECKE – 1^{er} Adjoint - élu à la majorité Suppléant :

Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal des Eaux des Vallées du Girou, de l'Hers, de la Save et des Coteaux de Cadours.

Enfin, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation de deux membres de l'assemblée (un délégué titulaire et un délégué suppléant) qui seront chargés de représenter la commune de Pelleport au sein de Syndicat Intercommunal des Eaux des Vallées du Girou, de l'Hers, de la Save et des Coteaux de Cadours. Le vote aura lieu à la majorité absolue.

Titulaire Philippe LASUYE – Maire, élu à la majorité

Titulaire Romain VANHECKE – 1^{er} adjoint, élu à la majorité

Suppléant Bertrand UFFERTE – Conseiller, élu à la majorité

Suppléant Christophe SORET – Conseiller, élu à la majorité

Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au commissions institutionnelles des Hauts Tolosans.

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation de deux membres de l'assemblée (un délégué titulaire et un délégué suppléant) qui seront chargés de représenter la commune de Pelleport.

En remplacement de Serge BAGUR, Philippe LASUYE siègera :

- Conseiller communautaire
- Membre du bureau
- Membre de la commission voirie
- Membre suppléant de la CAO
- Membre de la CLECT
- Membre suppléant de la CIID
- Délégué suppléant au SYGESAVE

En remplacement de Serge BAGUR, Romain VANECKE siègera :

- Délégué titulaire à DECOSET (sous réserve des statuts du syndicat)
- Délégué suppléant au SCOT
- Délégué suppléant au PETR (sous réserve des statuts du syndicat)
- Membre de la commission déchets

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

• **2023-VI-5 : Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;**

Il est informé au conseil, que celui-ci à la possibilité de déléguer les matières énumérées par l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, telles que l'attribution en matière de dépense, la prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlements des marchés, d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption et le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique, ou encore de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

L'ensemble des points évoqués est soumis à l'approbation du conseil, et fixe le montant de l'attribution financière à 10.000€.

Avis du Conseil qui donne son avis et approuve les délégations citées plus haut.

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an

- **2023-VI-6 : Discussion et délibération à prendre sur le reclassement du parking de cimetière dans le domaine public routier ;**

Monsieur le Maire expose au conseil que le CCHT a proposé à la commune de reclasser le parking du cimetière dans le domaine public routier. Il est aujourd'hui dans le domaine public communal dont les coûts d'entretien incombent à la commune. Dans le cadre du futur projet de réaménagement des abords de l'école, il serait souhaitable de transférer cette compétence d'entretien au CCHT, par une inscription dans le tableau de reclassement des voies.

Avis du Conseil qui donne son avis et approuve le reclassement du parking du cimetière dans le domaine public routier.

Fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Nombre de votants : 15

- **2023-VI-7 : Discussion et délibération à prendre sur les devis pour la création d'une dalle dans le hangar récemment acquis route de St PE ;**

Monsieur le Maire expose au conseil la nécessité de créer une dalle de 200m² avec rampe d'accès de 120 m², sous le hangar situé route de St PE, avec les accès EDF et Eau. Trois devis ont été présentés au conseil.

Avis du Conseil qui décide de sursoir à la décision jusqu'à l'obtention de détails supplémentaires de la part du président de l'association de la chasse.

Fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Nombre de votants : 15

- **2023-VI-8** : Discussion et délibération à prendre sur le devis du SDEHG pour le branchement électrique et du syndicat de eaux pour l'alimentation en eau potable du hangar route de St PE ;

Monsieur le Maire expose au conseil que la réalisation d'un branchement électrique entraîne une étude réalisée par le SDEHG de 2.882€ dont 2.216 subventionné, soit un reste à charge de 666€ à la commune. Par ailleurs le, branchement en eau potable réalisé par le syndicat des eaux entraîne un coût de 1.422,60 HT.

Avis du Conseil qui donne son avis et approuve les devis du SDEHG pour 666€, et du syndicat des eaux pour 1.707,12 TTC, charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

Fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Nombre de votants : 15

- **2023-VI-9** : Discussion et délibération à prendre sur le devis de CORREIA FACADES pour La rénovation de l'enduit de l'église ;

A la demande du conseil qui s'était réuni le 14/09/2023, nous sommes en possession d'un devis de l'entreprise CORREIA FACADES pour une rénovation complète de l'église, pour un montant hors taxes de 68.035,00€. Les subventions qui seront demandées seront loin de couvrir le coût de la rénovation complète. Parmi les subventions, nous interrogerons la Fondation du Patrimoine (branche/religieux), tout en sachant que notre église n'est pas classée.

Discussion :

Avis du Conseil qui donne son avis et approuve le devis de l'entreprise CORREIA FACADES pour 68.035€ HT et charge Monsieur le maire de déposer les dossiers de subventions nécessaires afin de limiter l'impact financier sur les fonds propres de la commune.

Fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Nombre de votants : 15

- **2023-VI-10** : Discussion et délibération à prendre sur les devis de CLIM & CO ;

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il a été demandé à notre prestataire habituel un devis d'installation d'un appareil de climatisation réversible pour le rez-de-chaussée (espace occupé par le café associatif). Ainsi qu'un appareil pour l'entrée de la mairie.

Avis du Conseil qui donne son avis et accepte le devis de CLIM & CO pour 7.388,60 HT pour le rez-de-chaussée et refuse le devis de 2.629,60 pour l'entrée de la mairie. Et charge Monsieur le maire de déposer les dossiers de subventions nécessaires afin de limiter l'impact financier sur les fonds propres de la commune.

Fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Nombre de votants : 15

- **2023-VI-11** : Discussion et délibération à prendre sur le devis de DARDENNE pour la rénovation en totalité des locaux de la mairie ;

Messieurs BONNET et VANECKE exposent au conseil le détail du devis proposé par l'entreprise DARDENNE pour un coût global de 31.522,00 HT

Discussion :

Avis du Conseil qui donne son avis et accepte le devis de l'entreprise DARDENNE de 31.522,00 € HT pour la rénovation complète de l'ensemble intérieur de la mairie. Et charge Monsieur le maire de déposer les dossiers de subventions nécessaires afin de limiter l'impact financier sur les fonds propres de la commune.

Fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Nombre de votants : 15

- **2023-VI-12** : Discussion et délibération à prendre sur le projet d'acquisition de terrains lié lotissement

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire d'acquérir les parcelles C102 afin de permettre un accès au futur lotissement. Il s'agit de la cession d'une bande de terrain de 2.5 mètres sur les 195 mètres longeant le

chemin rural (création du fossé). Et d'une bande de 6 mètres sur 50 mètres à l'ouest de votre propriété. (Chemin en sortie de la Fount d'En Bad, pour le futur lotissement). Et en contiguë de votre parcelle C102, pour la création du chemin rural.

Avis du Conseil qui donne son avis et accepte l'acquisition de la parcelle C102 sur les longueurs définies pour permettre l'accès au futur lotissement. Et charge Monsieur le maire de la signature de l'acte correspondant au prix de 10€ sur les 50ml et 1.5€ sur les 195 ml.

Fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Nombre de votants : 15

- **2023-VI-13 : Discussion et délibération à prendre sur le projet « végétalisation et création des abords de l'école » appelé également OASIS ;**

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il a été envoyé à chaque conseiller le résultat du travail effectué par le CAUE31, sous forme de plan, photo et commentaire. A la suite de la présentation faite par l'architecte du CAUE31, lors d'une réunion de travail, il a été décidé de proposer au conseil de réaliser ce projet.

Si vous êtes d'accord, nous demanderons à un maitre d'œuvre de réaliser une esquisse afin d'appréhender le coût financier correspondant. Le coût global est estimé à 180.000€. Néanmoins compte tenu de la prise en charge de travaux de Fount d'en bad par la CCHT, il a été estimé un coût hors subventions entre 100.000 et 150.000€ et devra faire l'objet d'un marché. Ce projet serait subventionnable entre 60 et 80%.

Avis du Conseil qui donne son avis et approuve le projet présenté et demande au maire de déposer des dossiers de subvention afin de limiter l'impact financier des fonds propres de la commune.

Fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Nombre de votants : 15

- **2023-VI-14 ; Délibération à prendre afin de faire bénéficier les employés de la commune d'une prime exceptionnelle pouvoir d'achat proposée par le gouvernement ;**

Les agents de Pelleport sont situés dans la tranche (23700€) permettant un montant à appliquer entre 300 et 800€ pour 35h de travail hebdomadaire. Le montant à appliquer doit être le même pour chaque agent. Pas de modulation possible. La prime sera versée de manière proratisée en fonction des heures de l'agent.

Avis du Conseil qui donne son avis et approuve la prime à accorder aux personnels dans le cadre de la proposition gouvernementale présentée pour un montant de 800€ et demande au maire de faire le nécessaire pour faire valider cette décision au CDG.

Fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Nombre de votants : 15

Questions diverses :

- Signalisation routière : la signalétique horizontale disparaît par endroit. La remise en état de cette dernière sera financée par le budget restitué par les amendes de police. En attente de devis.
- Est-il possible de rémunérer les stagiaires en apprentissage qui interviennent avec assiduité et professionnalisme sur la commune ? Des renseignements vont être pris auprès de la Trésorerie de Grenade.
- Réclamations sur les microcoupures d'électricité constatées depuis plusieurs semaines, le SDEGH et ENEDIS vont être contactés à nouveau.
- La salle des fêtes aurait besoin d'être rénovée, il faudra veiller à le noter au budget l'an prochain.
- Discussion sur le projet de lotissement, nous attendons les nouveaux plans du lotisseur qui doivent correspondre davantage au projet de développement du village.
- Décorations de Noël : 2 devis ont été établis, Occirep location pour 3 ans a de forte probabilité d'être sélectionné, nous attendons une réponse de l'autre prestataire.
- Machine à pain : la Mairie recherche activement à acheter une machine à pain et un boulanger qui voudrait travailler avec nous afin de proposer à nouveau ce service au village.
- Le local qui sert au cours de yoga va être repeint. Le sol est également à inspecter, sans doute à rénover.
- « Arthur », la silhouette signalant la traversée de route va être réinstallée aux abords de l'école.
- Une enquête doit être ouverte pour investiguer sur l'appartenance des sépultures du cimetière de Pelleport. Certaines paraissent abandonnées. Nous cherchons des panneaux signalétiques réglementaires et nous devons nous renseigner sur les démarches administratives à mener.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

